

PRESENTATION DU PROGRAMME DE BOURSE EIFFEL - SESSION 2024

Le programme de bourses Eiffel est un outil développé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de permettre aux établissements français d'enseignement supérieur et de recherche d'attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations diplômantes de niveau master et de niveau doctorat.

Il permet de former les futurs décideurs étrangers, des secteurs privé et public, dans les domaines d'études prioritaires.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères confie à Campus France, établissement public en charge de la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers en France, la mise en œuvre de l'appel à candidatures Eiffel et la gestion du séjour des lauréats.

1. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1.1 Durée de la bourse

Pour les deux volets du programme Eiffel, la bourse est attribuée pour l'année universitaire correspondant à l'appel à candidature. Le début du séjour doit se faire entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année d'attribution de la bourse.

Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en France, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges, (consulter la réglementation de la bourse Eiffel: <https://www.campusfrance.org/fr/droits-et-obligations-du-boursier-eiffel>).

Niveau master

La bourse est attribuée pour une durée:

De 12 mois maximum lors d'une inscription en 2^{ème} année de master (M2);

De 24 mois maximum pour une inscription en 1^{ère} année de master (M1);

De 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

Niveau doctorat

La bourse Eiffel est attribuée pour une durée de 6 à 36 mois.

- Durée de bourse de 36 mois, conditionnée à une inscription en 1^{ère} année de thèse uniquement ; A noter que le nombre de bourses de 36 mois sera limité.

- Durée de bourse de 18 mois ; 12 mois ou 6 mois, pour tous les candidats qu'ils soient déjà en cours de thèse ou primo-arrivants en France ou à l'international, en codirection ou en cotutelle.

L'action en faveur de la mobilité doctorale nécessite que les établissements se saisissent de ces deux dispositifs pour accompagner leur stratégie, et ainsi présenter des candidatures de doctorat sur les différents types de bourse.

1.2 AGE

Être âgé de 25 à 30 ans maximum selon le niveau.

• Niveau Master : le candidat doit être âgé de 25 ans au plus lors de la campagne de candidature 2024 ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1998.

• Niveau Doctorat : le candidat doit être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature 2024 ; c'est-à-dire né après le 31 mars 1993.

1.3 CONDITIONS DE NATIONALITÉ

Etre de nationalité étrangère. **Ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère.** Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

1.4 SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Niveau Master : les candidats en cours d'études en France sont **inéligibles**.
- Niveau Doctorat : les étudiants en cours d'études à l'étranger sont **prioritaires** sur ceux qui résident déjà en France.

1.5 ORIGINE DES DOSSIERS

Seules les candidatures transmises par les établissements français sont recevables. Ces derniers s'engagent à inscrire les lauréats dans la formation pour laquelle ils ont été sélectionnés.

Les candidatures transmises par d'autres voies ne sont pas recevables. De plus, un candidat présenté par plus d'un établissement verra sa candidature rejetée.

2. FORMATIONS ELIGIBLES

Seules les formations accréditées par l'Etat français, sanctionnées par un diplôme de niveau master, y compris en école d'ingénieurs, sont admises. Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas acceptées, de même que les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

2.1 Domaines d'études pour lequel la bourse est demandée, pour le volet MASTER et DOCTORAT

SCIENCES ET TECHNIQUES :

- Biologie et santé
- Transition écologique
- Mathématiques et numérique
- Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :

- Histoire Langue et Civilisation française
- Droit et Science politique
- Economie Gestion

2.2 Volet master

La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études. La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau.

2.3 Volet doctorat

Les établissements peuvent présenter pour une bourse de doctorat un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel au niveau master. Un candidat qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel dans le cadre de son doctorat n'est pas éligible une nouvelle fois à une bourse Eiffel. La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente pour ce niveau n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études.

Cumul de bourses : les étudiants étrangers bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse qui ne prend en charge que la couverture sociale.

3. NIVEAU DE LANGUE

Les établissements qui présélectionnent des candidats non francophones doivent veiller à ce que leur niveau linguistique soit en adéquation avec le niveau exigé par la formation. **Le niveau de langue française requis par l'Université Paris Nanterre pour l'inscription en niveau master est le niveau C1** (cadre européen de référence pour les langues - CECRL).

4. LES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

4.1 MASTER

- La PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ contenant les informations : nom, prénom, date de naissance.
- Le CURRICULUM VITAE du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur deux pages maximum précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant.
- Les DIPLÔMES ET CLASSEMENT: copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat.
- Le CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE (le cas échéant).
- Les RELEVÉS DE NOTES des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
- Le PROJET PROFESSIONNEL du (de la) candidat, rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.
- Dans le cas d'une BIDIPLÔMATION (délivrance d'un double diplôme) l'établissement doit joindre la convention et préciser les modalités de la procédure mise en œuvre entre les établissements.
- La MAQUETTE DE LA FORMATION visée et son CALENDRIER complet.*

**La maquette de la formation et son calendrier sont disponibles dans la fiche de la formation choisie, accessible depuis le [catalogue des formations de l'Université Paris Nanterre](#).*

4.2 DOCTORAT

- La PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ contenant les informations : nom, prénom, date de naissance.
- Le CURRICULUM VITAE du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant.
- Les DIPLÔMES ET CLASSEMENT: copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat.
- Le CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE (le cas échéant).
- Les RELEVÉS DE NOTES des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger
- Le PROJET PROFESSIONNEL du (de la) candidat, rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.

- Une présentation du PROJET DE THESE, rédigé en français ou en anglais (1 et 5 pages). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche –le caractère novateur, l’impact et les bénéfices du projet.
- Un AVIS ARGUMENTE sur la qualité scientifique du sujet de thèse, rédigé par un professeur d’universités/directeur de recherche expert du domaine de recherche concerné (en respectant les règles de déontologie)
- Le CV du professeur d’universités/directeur de recherche en question (2 pages max)
- Le PLAN DE FINANCEMENT global de la thèse.
- La CONVENTION DE CO-TUTELLE ou l’ATTESTATION DE CO-DIRECTION signée par les parties françaises et étrangères incluant le calendrier de l’alternance des séjours en cas de fractionnement.

5. DEPÔT DES DOSSIERS

La réception des candidatures à la bourse d'excellence Eiffel se fera **EXCLUSIVEMENT EN LIGNE** sur la plate-forme de l'Université Paris Nanterre du **11/10/2023 au 19/11/2023 (inclus)**. *Cette date est différente de celle indiquée sur le site de Campus France (10 janvier 2024) pour permettre la préparation des dossiers sélectionnés.*

Etape 1 : Vérifiez votre éligibilité.

Etape 2 : Sélectionnez votre formation :

Pour le volet Master, choisissez une formation dispensée à l'Université Paris Nanterre uniquement en utilisant le [catalogue des formations](#). Vérifiez de bien choisir uniquement 1 des parcours proposés par la formation.

Pour le volet Doctorat, vous devez obligatoirement fournir la convention de co-tutelle ou une attestation de co-direction signée par les parties françaises et étrangères ou tout document attestant du projet de co-tutelle / co-direction.

Etape 3 : Préparez votre dossier de candidature. Les documents devront être impérativement traduits en langue française ou anglaise.

Etape 4 : Complétez le [formulaire de candidature en ligne](#) **avant le dimanche 19 novembre 2023 à 23h59**. Merci de noter que l'accès à la plateforme en ligne ne sera disponible que pendant la période spécifiée ci-dessus.

6. PROCESSUS DE SÉLECTION

Veuillez noter que seuls les dossiers complets seront soumis par le Service des relations internationales aux enseignants en charge des différentes formations pour l'évaluation finale. A l'issue du processus de sélection interne, seuls les dossiers ayant obtenu le soutien des responsables de formation seront présentés comme candidats à la bourse Eiffel par l'Université Paris Nanterre. Toute décision est définitive et incontestable.

Les candidats présélectionnés par l'Université Paris Nanterre seront notifiés par e-mail avant l'envoi de leur candidature officielle à Campus France.

Les candidats dont la candidature aura été refusée recevront une notification automatique de refus à la fin de la période de sélection interne.

Les candidatures incomplètes ou ne respectant pas la procédure ne seront pas prises en considération et les candidats ne recevront pas de réponse.

7. PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des lauréats sera mise en ligne la 1^{ère} semaine d'avril 2024 sur le site de Campus France : www.campusfrance.org/fr/eiffel

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter : bourse-eiffel@liste.parisnanterre.fr

Ce document est complété par la [REGLEMENTATION DE LA BOURSE EIFFEL DESTINEE AUX ETUDIANTS](#)